

Projet de règlement grand-ducal

fixant les grilles horaires et les coefficients des disciplines des classes de l'enseignement européen et international

Avis du Conseil d'État

(1^{er} juillet 2025)

Le Conseil d'État a été saisi pour avis le 10 juin 2025, par le Premier ministre, du projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au texte du projet de règlement grand-ducal étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

L'avis de la Chambre des salariés a été communiqué au Conseil d'État en date du 30 juin 2025.

Considérations générales

Le projet de règlement grand-ducal sous examen entend fixer les grilles horaires et les coefficients des disciplines des classes de l'enseignement européen et international valables à partir de la rentrée scolaire 2025/2026.

Pour ce qui est des changements introduits par rapport à l'année précédente, il est renvoyé à l'exposé des motifs.

Examen des articles

Le texte du projet de règlement grand-ducal sous examen n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

Observations d'ordre légistique

Préambule

Du premier au dixième visas, et pour autant qu'un acte n'est pas visé dans tous ses éléments, il est indiqué de spécifier le ou les articles qui servent de base légale au règlement à prendre.

Le onzième visa relatif aux avis des chambres professionnelles est à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Annexes

Les annexes sont à faire figurer à la suite de l'article 5 relatif à la formule exécutoire, et non pas après l'article 1^{er}.

Au regard de la structure de l'article 1^{er}, il est recommandé d'insérer l'annexe relative à l'enseignement primaire européen avant celle consacrée à l'enseignement secondaire européen et international.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 18 votants, le 1^{er} juillet 2025.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes